

La persécution des Juifs en France sous l'Occupation



© Mémorial de la Shoah / CDJC coll. Job

Jeune fille française, Hélène Berr a été victime des ordonnances allemandes et des lois de Vichy qui, à partir de 1940, excluaient les Juifs de la vie de la nation. Son journal intime, déposé au Mémorial de la Shoah par sa nièce, publié en 2008 et traduit en de nombreuses langues, témoigne des humiliations et des discriminations subies par des milliers d'hommes, de femmes, d'enfants, avant leur arrestation et leur déportation vers les centres de mise à mort.

En ce soixante-cinquième anniversaire de l'ouverture des camps, dans ce journal dédié aux lycéens d'Île-de-France, nous avons choisi de raconter l'histoire d'Hélène, déportée en 1944 à Auschwitz et assassinée à Bergen-Belsen.



© Rémi Beor / Région Île-de-France

UNE EXPOSITION POUR COMPRENDRE

À l'issue des voyages, la Région Île-de-France et le Mémorial de la Shoah favorisent la création d'une exposition intitulée « Vision lycéenne du camp d'Auschwitz-Birkenau ». Cette exposition regroupe les contributions de l'ensemble des établissements ayant participé aux voyages. Dans la perspective du 27 janvier, date anniversaire de la « libération » d'Auschwitz et Journée européenne de la mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité, les expositions sont inaugurées officiellement au mois de janvier au conseil régional, en présence des élèves et d'anciens déportés. L'exposition 2010 et celle des années précédentes sont disponibles à la demande de chaque lycée auprès du Mémorial de la Shoah.
Tél. : 01 53 01 17 09.

Un site Internet dédié est également accessible depuis www.memorialdelashoah.org

Des lycéens d'Île-de-France découvrent le site d'Auschwitz-Birkenau

En novembre et décembre 2009, comme chaque année depuis dix ans, des représentants de vingt-quatre lycées franciliens se sont rendus au camp d'extermination d'Auschwitz-Birkenau, en Pologne, site symbole du génocide des Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale. Ces visites, organisées par le Mémorial de la Shoah avec le soutien de la Région Île-de-France, sont une des six actions de sensibilisation menées auprès des élèves des lycées publics et privés (sous contrat) franciliens afin de les informer sur l'histoire de la Shoah.

Ci-dessus,
à gauche :
Portrait
d'Hélène Berr.

Ci-dessous,
à gauche :
Bagages
confisqués
aux déportés à
l'arrivée des convois.
Musée d'Auschwitz.

Ci-dessous,
à droite :
Les élèves
découvrent des
photographies
de victimes dans
l'un des bâtiments
d'origine du camp
d'Auschwitz-Birkenau.



© Rémi Beor / Région Île-de-France

En 2010, nous célébrons le 65^e anniversaire de la libération des camps d'Auschwitz. À la fois camp de concentration et centre de mise à mort, Auschwitz est un des principaux lieux de mémoire de la Shoah : un génocide sans précédent par son caractère planifié, industriel et international. Dans toute l'Europe sous domination allemande, de la moindre des îles grecques au plus petit village de Norvège ou de France, les Juifs ont été traqués. Au cours de la Shoah, la population juive mondiale a chuté d'un tiers, passant de près de 17 millions de personnes à environ 11 millions. Les historiens s'accordent aujourd'hui sur un chiffre d'au moins 6 millions de victimes, dont 2 millions fusillées. Plus des deux tiers de la population juive européenne ont été engloutis. Parmi eux, plus d'un million et demi d'enfants ont été assassinés. Près de 76 000 Juifs ont été déportés de France, la plupart depuis le camp d'internement de Drancy à partir de 1942, parqués dans des wagons à bestiaux en direction des camps d'extermination installés par les nazis sur le territoire de la Pologne qu'ils occupent depuis 1939. 1942 est l'année terrible de la mise en acte de la Solu-

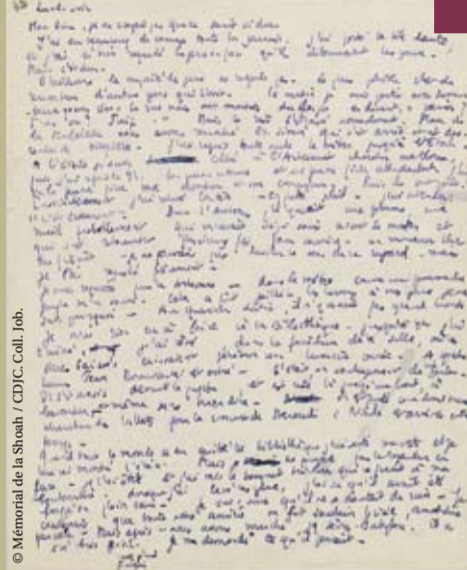
tion finale, l'extermination des Juifs décidée par Hitler à la fin de l'année 1941. En France, il faudra attendre 1995 pour que cette histoire spécifique soit reconnue par l'État et inscrite de façon officielle dans les programmes scolaires.



© Rémi Beor / Région Île-de-France

Hélène Berr Une voix au plus profond du malheur...

Page manuscrite du journal d'Hélène Berr. La mise en page du journal original au Mémorial de la Shoah, avant que le journal d'Hélène Berr soit publié en 2008.



© Mémorial de la Shoah / CDJC / Coll. Job.

En Europe occidentale, les journaux intimes écrits par les Juifs sont plus rares que ceux qui ont été retrouvés enfouis dans le sol des ghettos de Pologne occupée par les Allemands. Dans ces ghettos, la conscience de la mort prochaine pousse les Juifs à témoigner, c'est-à-dire à laisser des traces écrites d'un monde qui va être englouti. En France, les Juifs n'éprouvent pas cette urgence parce qu'ils ne vivent pas dans des ghettos soumis à des régimes de famine et le sentiment qu'ils s'en sortiront est assez largement partagé. Les trois quarts d'entre eux seront sauvés, notamment grâce aux formes multiples de solidarité surgies de la société française. De ce fait, le journal d'Hélène Berr est un document très précieux qui nous renseigne sur la manière dont les Juifs de France perçoivent la persécution. Ce document est unique en raison de sa qualité littéraire, de la description de la période de l'Occupation allemande et de la sincérité des interrogations d'une jeune fille française brutalement mise à l'écart de la société.

Des étoiles jaunes dans les rues de Paris

En 1942, Hélène commence à écrire un journal intime. Les lois antisémites lui interdisent de passer les concours de l'agrégation et, dès le 8 juin, elle confie sa souffrance de devoir porter une étoile jaune en tissu cousue sur le vêtement : « Mon Dieu, je ne croyais pas que ce serait si dur. J'ai eu beaucoup de courage toute la journée. J'ai porté la tête haute, et j'ai si bien regardé les gens en face qu'ils détournent les yeux. Mais c'est dur. D'ailleurs, la majorité des gens ne regardent pas. Le plus pénible c'est de rencontrer d'autres gens qui l'ont. Ce matin, je suis partie avec maman. Deux gosses dans la rue nous ont montrés du doigt en disant : "Hein ? T'as vu ? Juif." Mais le reste s'est passé normalement. » Quelques jours plus tard, Raymond Berr est arrêté puis interné au camp de Drancy parce qu'il avait mal fixé son étoile. Ce marquage des populations juives, dès l'âge de six ans, est une mesure européenne. Elle a commencé en Pologne en 1939, en Allemagne en 1941 et l'année suivante en France, en Belgique et aux Pays-Bas. C'est une étape du plan d'extermination des Juifs.



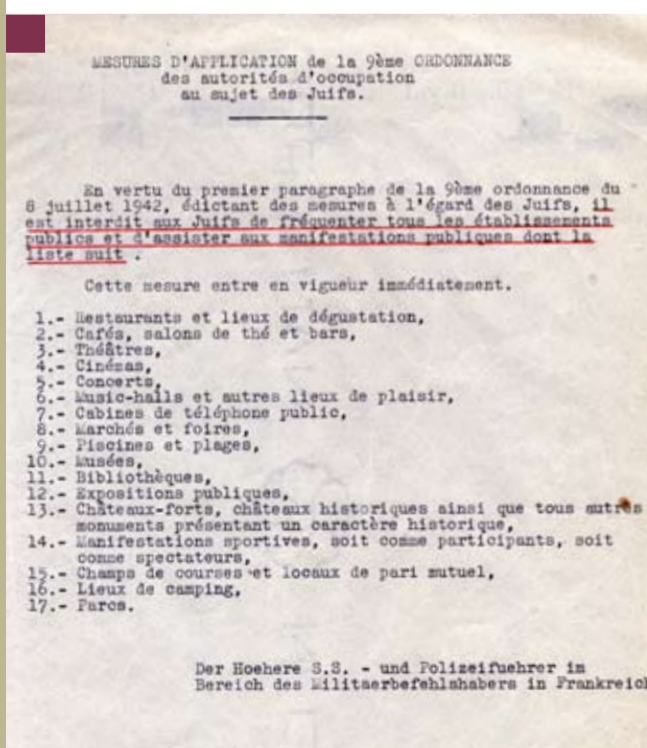
© Mémorial de la Shoah / CDJC / AFP

Exclue du métro parisien

Le repérage et l'exclusion des Juifs s'accompagnent d'une ségrégation des espaces publics. Dès le 9 juin 1942, à la station de métro École militaire, Hélène est mise à l'écart du reste des voyageurs : « Le contrôleur m'a dit : "Dernière voiture." Alors, c'était vrai le bruit qui avait couru hier. Cela a été comme la brusque réalisation d'un mauvais rêve. Le métro arrivait, je suis montée dans la première voiture. Au changement, j'ai pris la dernière. Il n'y avait pas d'insignes. Mais rétrospectivement, des larmes de douleur et de révolte ont jailli à mes yeux, j'étais obligée de fixer quelque chose pour qu'elles rentrent. »

Ces instructions allemandes à la Compagnie du métro parisien mettent à exécution un ordre du préfet Magny qui, dès novembre 1940, visait « les nègres et les Juifs ». Une dernière voiture du métro que les Juifs appellent par dérision « la synagogue ».

Liste des lieux interdits aux Juifs en 1942.



© Mémorial de la Shoah / CDJC

Une jeune fille française victime de lois racistes

En 1940, Hélène Berr a 19 ans quand son pays est vaincu et occupé par les armées d'Hitler. Elle goûte encore l'existence insouciante d'une jeune fille qui aime passionnément la musique et la littérature. Elle vit à Paris, la région parisienne fait partie de la « zone occupée » par les armées allemandes. En octobre 1940, après le choc de la défaite, un second traumatisme attend Hélène et sa famille : ils sont contraints de se faire recenser comme Juifs. La plupart des Juifs de France le font, n'ayant rien à se reprocher et trouvant donc naturel d'obéir aux lois. Les parents d'Hélène, Raymond et Antoinette, ont une confiance éperdue dans la France des droits de l'homme, issue de la Révolution de 1789, dans cette république qui a reconnu l'innocence du capitaine Dreyfus et pour laquelle des milliers de combattants juifs ont fait le sacrifice de leurs vies entre 1914 et 1918. En 1940, la défaite de la république marque le début de la persécution : recensés, exclus de la plupart des professions, les Juifs sont expulsés de leurs commerces et de leurs logements. C'est la spoliation.

Chassée d'un jardin près de Notre-Dame

En promenade avec son fiancé Jean Morawiecki sur les berges de la Seine à l'automne 1942, Hélène Berr doit de nouveau subir une de ces humiliations quotidiennes imposées aux populations juives : « Je suis allée avec lui à Saint-Séverin, puis nous avons erré sur les quais, nous nous sommes assis dans le petit jardin qui est derrière Notre-Dame. Il y avait une paix infinie. Mais nous avons été chassés par le gardien, à cause de mon étoile. Comme j'étais avec lui, je n'ai pas réalisé cette blessure et nous avons continué à marcher sur les quais. »

Une série de lois et règlements de plus en plus tatillons a rapidement corseté l'existence quotidienne des Juifs de France. La 9^e ordonnance allemande du 8 juillet 1942 leur a interdit de fréquenter les restaurants, les cafés, les établissements de spectacle, les piscines et plages, les jardins publics en zone occupée.

Personnes juives posant avec l'étoile jaune, rue Charlemagne, Paris, 11^e arrondissement, France, 1942.

Hélène, insouciante, à Aubergenville.



© Mémorial de la Shoah / CDJC / coll. Job.

Au service des persécutés

En juillet 1942, Hélène Berr devient secrétaire puis assistante sociale bénévole de l'Union générale des Israélites de France (UGIF) fondée, sur injonction des Allemands, par une loi du gouvernement de Vichy en 1941. De toute son âme, Hélène rejette cette loi qui vise à fonder les Juifs en une seule communauté séparée de la nation française. C'est pourtant le seul moyen de renseigner et de secourir des foules d'assistés dont les proches ont été arrêtés, internés, parfois déjà déportés vers les camps d'extermination. Contrairement à l'assistante sociale Etty Hillesum qui écrit un journal du camp de Westerbork, le « Drancy hollandais », antichambre de la déportation vers les camps d'extermination, Hélène Berr comme l'ensemble des employés de l'UGIF ne peut pas entrer directement en contact avec les internés juifs de Drancy. Elle travaille dans un bureau situé au 29, rue de la Bienfaisance dans le VIII^e arrondissement parisien. C'est le siège des services sociaux de l'UGIF.

La cour du camp d'internement de Drancy, France, 1942.



© Mémorial de la Shoah / CDJC / Coll. Francis Van Kete

Le regard des persécutés

Les familles dont un proche est interné, parfois déjà déporté, s'expriment souvent en yiddish, une langue parlée par les Juifs récemment immigrés d'Europe centrale et qu'Hélène ne comprend pas : « Aller travailler là tous les matins, comme à un bureau, mais où les visiteurs étaient des personnes qui venaient savoir si un tel était arrêté ou déporté, où les fiches et les lettres que l'on classait étaient le nom de femmes, d'enfants, de vieillards, d'hommes

dont le sort était si angoissant. Bureau ! Cela avait quelque chose de sinistre. » C'est l'identité de cette jeune fille juive française qui vacille et se recompose, qui s'insurge et affronte les regards qui tentent de la redéfinir. Et ceci sans la moindre illusion. En septembre 1942, alors que son père est libéré du camp de Drancy, elle écrit : « Brusquement, je m'aperçois qu'il n'y a rien à espérer et tout à redouter de l'avenir – de la journée qui va suivre. »

La connaissance des massacres

Hélène est consciente des risques auxquels elle s'expose, d'autant qu'elle participe à l'Entraide temporaire, une organisation clandestine qui prépare des filières de sauvetage des enfants juifs, cachés avec la complicité de non-Juifs. L'UGIF sert de couverture à ces activités clandestines. Le 30 juillet 1943, les Allemands déclenchent une rafle au 29, rue de la Bienfaisance et y démantèlent un service clandestin de faux papiers. Hélène consigne sa « sensation angoissante d'être restée la seule après le naufrage ». Depuis plus d'un an, les informations au sujet de l'extermination des Juifs filtrent par la presse clandestine et par la radio de Londres. En novembre 1943, après avoir écouté le récit de massacres en Pologne, Hélène écrit : « Je ne sais pas tout, mais chaque récit tombe dans une atmosphère de conscience à vif. » Cette capacité précoce à comprendre la nouveauté radicale de la Shoah est partagée avec nombre de jeunes des ghettos de Pologne qui, tel Dawid Sierakowiak à Lodz, écrivent sans la moindre illusion au sujet du sort commun promis par les nazis à tous les Juifs.

Les autobus et voitures de police ayant servi à transporter les Juifs au Vélodrome d'hiver lors de la rafle, garés devant le stade, Paris, XV^e arrondissement, France, 16 juillet 1942.



© BNP

Des femmes et des enfants à Drancy

Les familles juives, en majorité étrangères, de l'Est parisien se déplacent en foules rue de la Bienfaisance. Ce sont des familles modestes d'artisans et de boutiquiers qui ont perdu leurs métiers et qui ont été les premières cibles d'arrestations massives dès 1941. « On parle de déportation comme d'une chose banale là-bas. [...] Toute la journée, c'est un défilé ininterrompu de femmes qui ont perdu leurs enfants, d'hommes qui ont perdu leurs femmes, d'enfants qui ont perdu leurs parents, de personnes qui viennent demander des nouvelles d'enfants et de femmes, d'autres qui viennent proposer d'en recueillir. Des femmes pleurent, une s'est évanouie hier. » La rafle du 16 juillet 1942 englobe pour la première fois les femmes et les enfants juifs. Parti de Drancy le 19 juillet 1942, le septième convoi subit pour la première fois la « sélection » à Auschwitz : des centaines de déportés juifs sont gazés. Hélène a le pressentiment qu'elle fera partie de la « dernière fourmée », mais n'envisage pas de se cacher : « Si j'abandonnais ma vie "officielle", j'aurais l'impression d'une défection. Pas vis-à-vis des autres, vis-à-vis de moi-même. J'aurais trop pris le goût de la souffrance, de la lutte, du malheur, pour pouvoir me réhabituer à une autre vie. Parce que l'épreuve mène à une plus grande purification. »

COMMÉMORATION DU 27 JANVIER 2010

La persécution des Juifs en France sous l'Occupation

Depuis les années 1970, grâce à des films chocs comme *Le Chagrin et la Pitié* de Marcel Ophüls ou des travaux d'historiens comme *La France de Vichy* de Robert Paxton, le regard que nous portons sur l'Occupation a changé.

Notre pays est sorti des légendes, du « tout noir » de « la France aux 40 millions de pétainistes » ou du « tout blanc » du « tous résistants ». L'ouverture des archives et la tenue de procès retentissants y sont, il est vrai, pour beaucoup dans la fin de ces mythes. Une France totalement collaborationniste n'a pas succédé à une France totalement héroïque. La vérité historique d'aujourd'hui est plus mesurée : tout en rejetant la collaboration, les Français ont vécu le gouvernement de Vichy avec une sorte d'accommodement sceptique.

Ce retour sur un passé douloureux a surtout permis de revenir sur la participation de Vichy au génocide des Juifs, responsabilité occultée à la Libération. Le gouvernement de Pétain a persécuté les Juifs dans l'indifférence générale sans pression des forces d'occupation allemande. Il n'y a jamais eu de double jeu de

Pétain. Vichy n'a pas servi de bouclier pour épargner les Français des souffrances de l'occupation allemande. Le gouvernement français a livré les Juifs étrangers aux nazis. Il a aussi livré les Juifs français. Des Français anonymes en cachant des familles menacées ont cependant permis de sauver la majorité de la communauté juive de notre pays. Les trois quarts ont ainsi pu échapper à la déportation et à la mort.

Le passé ne doit être ni sublimé, ni refoulé. Il doit être pleinement assumé, aussi bien dans ses pages lumineuses que dans ses pages sombres. Ce nouveau numéro du journal de la Shoah consacré à la figure d'Hélène Berr n'a pas d'autre objectif que de revenir sur « *ce passé qui ne passe pas* ». C'est parce que le souvenir de l'Occupation est encore vif et que sa mémoire demeure toujours blessée qu'il est indispensable d'aider à la compréhension de ces années de déchirements dans toutes leurs complexités.

Jean-Paul Huchon

Président du conseil régional d'Île-de-France

Le 16 juillet 1995, l'État français reconnaît, pour la première fois, sa responsabilité

Extrait de l'allocution prononcée par M. Jacques Chirac, alors président de la République, lors des cérémonies commémorant la grande rafle des 16 et 17 juillet 1942.

« Il est, dans la vie d'une nation, des moments qui blessent la mémoire, et l'idée que l'on se fait de son pays. Ces moments, il est difficile de les évoquer, parce que l'on ne sait pas toujours trouver les mots justes pour rappeler l'horreur, pour dire le chagrin de celles et ceux qui ont vécu la tragédie. Celles et ceux qui sont marqués à jamais dans leur âme et dans leur chair par le souvenir de ces journées de larmes et de honte. Il est difficile de les évoquer, aussi, parce que ces heures noires souillent à jamais notre histoire, et sont une injure à notre passé et à nos traditions. Oui, la folie criminelle de l'occupant a été secondée par des Français, par l'État français. Il y a cinquante-trois ans, le 16 juillet 1942, 450 policiers et gendarmes français, sous l'autorité de leurs chefs, répondaient aux exigences des nazis. Ce jour-là, dans la capitale et en région parisienne, près de dix mille hommes, femmes et enfants juifs furent arrêtés à leur domicile, au petit matin, et rassemblés dans les commissariats de police. Pour toutes ces personnes arrêtées, commence alors le long et douloureux voyage vers l'enfer. Combien d'entre elles ne reverront jamais leur foyer ? Et combien, à cet instant, se sont senties trahies ? Quelle a été leur détresse ? La France, patrie des Lumières et des droits de l'Homme, terre d'accueil et d'asile, la France, ce jour-là, accomplissait l'irréparable. Manquant à sa parole, elle livrait ses protégés à leurs bourreaux. Conduites au Vélodrome d'hiver, les victimes devaient attendre plusieurs jours, dans les conditions terribles que l'on sait, d'être dirigées sur l'un des camps de transit – Pithiviers ou Beaune-la-Rolande – ouverts par les autorités de Vichy. L'horreur, pourtant, ne faisait que commencer. »

L'intégralité du discours est consultable sur le site www.elysee.fr, « Discours du président »

Le Mémorial de la Shoah, un outil pour le temps présent



Comprendre le passé pour éclairer l'avenir, telle est la vocation du Mémorial de la Shoah, à la fois musée, centre de documentation et lieu de mémoire. Musée de la vigilance, conçu pour apprendre et com-

prendre, il offre aux différents publics des ressources et des services spécifiques. Le musée présente un parcours chronologique et thématique retraçant l'histoire des Juifs de France avant et pendant la Shoah, et produit régulièrement des expositions temporaires. Des rencontres et projections sont proposées tout au long de l'année à l'auditorium. Un centre de documentation, ouvert à tous, chercheurs, élèves et enseignants, abrite plus d'un million d'archives et une librairie propose tous les ouvrages de références sur le sujet. Des lieux du souve-

nir tels que le Mur des noms, où sont gravés les noms des 76 000 hommes, femmes et enfants juifs déportés depuis la France entre 1942 et 1944 permettent au public de se recueillir.

Les responsables de la pédagogie et de la formation du Mémorial ont élaboré des activités destinées aux lycéens et au corps enseignant. Des voyages à Auschwitz et sur d'autres lieux de mémoire complètent ce dispositif.

Informations pratiques

Ouverture

Tous les jours sauf le samedi de 10 h à 18 h, nocturne le jeudi jusqu'à 22 h. Entrée libre.

Accès

17, rue Geoffroy-l'Asnier, 75004 Paris.
Métro : Saint-Paul ou Hôtel-de-Ville (ligne n° 1), Pont-Marie (ligne n° 7). Bus : 96, 69, 76, 67, Balabus.

Renseignements

01 42 77 44 72, contact@memorialdelashoah.org
www.memorialdelashoah.org

Les chiffres de la Shoah

D'après *La Destruction des Juifs d'Europe* de Raul Hilberg, ouvrage de référence sur la question, au moins 5 100 000 Juifs ont été exterminés par les nazis et leurs alliés, répartis par pays de la façon suivante :

Pologne	jusqu'à 3 000 000
URSS	plus de 700 000
Roumanie	270 000
Tchécoslovaquie	260 000
Hongrie	plus de 180 000
Lituanie	jusqu'à 130 000
Allemagne	plus de 120 000
Pays-Bas	plus de 100 000
France	75 000
Lettonie	70 000
Yougoslavie	60 000
Grèce	60 000
Autriche	plus de 50 000
Belgique	24 000
Italie (Rhodes compris)	9 000
Estonie	2 000
Norvège	moins de 1 000
Luxembourg	moins de 1 000
Dantzig	moins de 1 000

R. Hilberg, Gallimard, coll. « Folio Histoire », 3 vol., n° 142, 143 et 144.

Ces chiffres ont été réévalués par les historiens autour de 6 millions de victimes.

Filmographie (liste indicative)

Shoah, film français (1985), réalisé par Claude Lanzmann.
De Nuremberg à Nuremberg, film français (1989), réalisé par Frédéric Rossif.
Le Temps du ghetto, film français (1961), réalisé par Frédéric Rossif.
Paroles d'étoiles, film français (2002), réalisé par Thomas Gilou.
Les Justes, film français (2007), réalisé par Nicolas Ribowski.

La Shoah vue par des cinéastes

Le Dictateur, film américain (1940), comédie, réalisé par Charles Chaplin.
Au revoir les enfants, film français (1987), drame, réalisé par Louis Malle.
La Liste de Schindler, film américain (1993), drame, réalisé par Steven Spielberg.

Sites Internet (liste indicative)

www.memorialdelashoah.org
www.annefrank.nl
www.ushmm.org
www.parolesetoiles.com
www.chambonsurlignon.org

Bibliographie (liste indicative)

AMÉRY (Jean), *L'effeuillage ou la Démolition*, Actes Sud, 1996.
ANTELME (Robert), *L'Espèce humaine*, Gallimard, 1947.
BENSOUSSAN (Georges), *Histoire de la Shoah*, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1997.
BERR (Hélène), *Journal*, Tallandier, 2008.
CHOKO (Isabelle), *Mes deux vies*, Caractères, 2004.
DELBO (Charlotte), *Auschwitz et après, aucun de nous ne reviendra*, Éditions de Minuit, 1970.
FAINZANG (Jules), *Mémoire de déportation*, L'Harmattan, 2002.
GRINSPAN (Ida), *J'ai pas pleuré*, Robert Laffont, 2002.
GRYNBERG (Anne), *La Shoah. L'impossible oubli*, Gallimard, coll. « Découvertes », 1995.
HEFTLER (Nadine), *Si tu l'en sors... Auschwitz, 1944-1945*, La Découverte-Témoins, 1992.
HILLESUM (Etty), *Une vie bouleversée*, Seuil, 1985.
KERTÉSZ (Imre), *Être sans destin*, Actes Sud, 1998 ; *Kaddish pour l'enfant qui ne naîtra pas*, Actes Sud, 1995.
LAFITTE Michel, *Juif dans la France allemande*, Tallandier, 2006.
LEVI (Primo), *Si c'est un homme*, Julliard, 1967 ; *La Trêve*, Grasset, 1966.
ROUSSET (David), *L'Univers concentrationnaire*, Éd. du Pavois, 1946.
SEMPRUN (Jorge), *Le Grand Voyage*, Gallimard, 1963 ; *Le Mort qu'il faut*, Gallimard, 2001.
SIERAKOWIAK (Dawid), *Journal du ghetto de Lodz, 1939-1943*, Éd. du Rocher, 1997.
SPIEGELMAN (Art), *Maus*, Flammarion, 2 vol., 1987-1992.
WAJSBLAT (Joseph) et LAMBERT (Gilles), *Le Témoin imprévu, J'ai lu*, 2002.
WIESEL (Élie), *La Nuit*, Éd. de Minuit, 1958.
WIEVIORKA (Annette), *Auschwitz expliqué à ma fille*, Seuil, 1999.

Glossaire

Antisémitisme. Haine des Juifs. Forme particulière de racisme.

Camps de concentration. Camps de détention édifiés afin d'emprisonner un grand nombre de personnes, à moindre coût, sous surveillance militaire ou policière. En mars 1933, les nazis ouvrent le premier camp de concentration à Dachau, destiné aux opposants politiques. Au fur et à mesure, d'autres camps de concentration sont mis en place en Allemagne (Buchenwald, Bergen-Belsen) ou en Pologne (Auschwitz, devenu ensuite un camp de mise à mort).

Camps d'internement. Camps ouverts sur l'ensemble du territoire national, en France dès 1938, afin de regrouper les réfugiés républicains espagnols, puis également les réfugiés allemands et autrichiens fuyant le nazisme. Ils servirent ensuite de centres de regroupement pour les Juifs avant que ceux-ci soient acheminés vers les camps de Beaune-la-Rolande, de Pithiviers, de Drancy, « antichambres de la mort ».

Centres de mise à mort.

Camps d'extermination mis en place par les nazis durant la phase finale du processus de destruction. Six centres de mise à mort appurent en 1941-1942 en Pologne : Belzec, Sobibor, Treblinka, Kulmhof (Chelmno), Lublin et Auschwitz. Les victimes y étaient gazées.

Chambres à gaz.

Afin d'exterminer un nombre important de personnes en peu de temps, les entreprises allemandes mettent au point pour les nazis un procédé de mise à mort massif avec des gaz toxiques, notamment du Zyklon B. Pour éviter les révoltes et les paniques, les chambres à gaz étaient camouflées en douche.

Fours crématoires. Après les opérations de gazage, les cadavres étaient brûlés à ciel ouvert ou dans des fours crématoires.

Génocide. La définition juridique du génocide a été donnée une première fois en 1943 par le juriste polonais Raphaël Lemkin : « Par génocide, nous voulons dire la destruction d'une nation ou d'un groupe ethnique. En général, le génocide ne veut pas dire nécessairement la destruction immédiate d'une nation. Il signifie plutôt un plan coordonné d'actions différentes qui tendent à détruire les fondations essentielles de la vie des groupes nationaux, dans le but de détruire ces groupes eux-mêmes. » Cette définition sert de référence aux textes internationaux qui traitent de la question du génocide (article 6c de la Charte du Tribunal militaire international de Nuremberg,

la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide du 9 décembre 1948, statut de la Cour pénale internationale du 17 juillet 1998 et article 211-1 du Code pénal français). Tous ces textes confèrent au crime de génocide un caractère imprescriptible qui interdit l'oubli. C'est en fonction de cette définition qu'a notamment été reconnu officiellement en France le génocide arménien (loi 2001-70 du 29 janvier 2001).

Ghetto. Ce terme désigne un quartier, séparé par des murs et des portes, où vivent les Juifs qui sont ainsi isolés du reste de la population. Le premier ghetto fut créé en 1516, à Venise. Fin 1939, les nazis organisent l'isolement des ghettos et suscitent ainsi la famine, le développement des épidémies, ce qui entraînera des morts en grand nombre.

Holocauste. Mot d'origine grecque, issu de la traduction grecque de la Bible hébraïque. Ce terme signifie « sacrifice par le feu ». Il a donné son titre à un téléfilm américain et servait à désigner l'extermination des Juifs par les nazis. Mais le terme est mis en cause par de nombreux anciens déportés qui le trouvent inapproprié et lui préfèrent le mot de « Shoah ». Ils expliquent, à juste titre, qu'ils ont été « exterminés » et non « sacrifiés par le feu ».

Nazisme, national-socialisme. Politique qui a dominé l'Allemagne du 30 janvier 1933, date à laquelle Hitler devint chancelier du Reich, jusqu'à l'effondrement de mai 1945.

Négationnisme. Négation du fait que les Juifs ont été exterminés en grand nombre. Délit puni par la loi.

Racisme. Idéologie fondée sur la croyance en une hiérarchie entre les groupes humains, les « races ». Le racisme est un délit puni par la loi.

Shoah. « Catastrophe », en hébreu. Ce terme désigne l'extermination des Juifs par les nazis.

Solution finale. Formule utilisée par les nazis pour camoufler la destruction systématique des Juifs d'Europe par la déportation, la mise à mort dans les chambres à gaz, le travail forcé jusqu'à la mort, les tortures. C'est lors de la conférence de Wannsee (près de Berlin), le 20 janvier 1942, que les nazis ont défini les modalités techniques de la « solution finale de la question juive ». Les Juifs des territoires occupés seront raflés, déportés et anéantis.

La Région Île-de-France remercie vivement le Mémorial de la Shoah et l'historien Michel Lafitte pour leurs précieux conseils et leur aide pour la réalisation de ce document. Vous pouvez télécharger le présent document sur le site de la Région Île-de-France www.iledefrance.fr

île de France